

En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 10

Date de la convocation : 11 juin 2013
Date d'affichage : 11 juin 2013

SÉANCE DU 20 JUIN 2013

L'An deux mille treize, le vingt juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

Présents : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André ; BRUNET Angèle ; JOULIN Josiane ; LEGUAY Jean-Pierre ; MORLAT Patrice ; BIENFAIT Gustave ;

Absents : Christelle KLEIN-BARROS.

Pouvoirs : Patrick BONIN donne pouvoir à Gustave BIENFAIT
Jean-Marc THOMAS donne pouvoir à Jean-Pierre LEGUAY
Nicole CLAUDAUD donne pouvoir à Patrice MORLAT

Monsieur André SZYMANSKI a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit.

Il remercie Monsieur Patrick BOURCIER Ingénieur Urbaniste, Directeur d'ICA (Ingénierie Conseil en Aménagement) de sa présence afin de présenter le dernier projet d'aménagement de la « Place de la Mairie ».

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2013 :

Le procès-verbal de la réunion du 9 avril 2013, transmis par mail ou par courrier, n'ayant donné lieu à aucune opposition ou réclamation se trouve adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

TRAVAUX « PLACE DE LA MAIRIE » :

Monsieur BOURCIER rappelle la 1ère esquisse du projet d'aménagement de la « Place de la Mairie » et présente une nouvelle qui prend en compte les remarques de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France lors de notre rencontre du 16 janvier 2013 à Nevers. Le coût financier ne correspondant pas au budget initialement disponible pour cette opération (22 967.00 € T.T.C.), il propose plusieurs modifications. Certains travaux devront être réalisés en régie communale : dépose et pose des jardinières dont l'auge, dépose et repose éventuelle des grillages, enlèvement des végétaux autres que le sapin.

Le projet inclut la matérialisation au sol sur la RD4 (l'accord du Conseil Général sera sollicité), l'enlèvement du sapin, les emplacements de parkings (à la place du sapin et côté cimetière).

Les potelets choisis seront fixes sauf 4 au minimum qui devront être amovibles pour permettre les manifestations communales habituelles et l'accès au cloître.

Les membres du Conseil Municipal approuvent ce projet (9 voix pour, 1 abstention).

Monsieur BOURCIER quitte la séance.

10/2013 : TRAVAUX « ACCESSIBILITE ET SECURITE AUX ABORDS DE L'ECOLE » : MODIFICATION DU

PLAN DE FINANCEMENT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions sollicitées ont été, soit réduites (DETR 35% au lieu de 50%) soit 2 444,68€ au lieu de 3 492,39€, soit refusées car hors délai (Réserve Parlementaire

2 095,43€).

Malgré la charge supplémentaire de **5 909,12€**, Monsieur le Maire propose de réaliser néanmoins ce programme, afin que la réfection de la cour de l'école et du restaurant scolaire ainsi que les aménagements extérieurs des bâtiments scolaires puissent être réalisés simultanément, et avant la rentrée scolaire de septembre 2013.

Il précise que l'accord de la DDT pour l'accessibilité a été sollicité et qu'il est en attente d'une réponse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

1. **d'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser ce programme de travaux
2. **d'informer** Monsieur le Sénateur Gaëtan GORCE que malgré l'absence de subvention, les travaux seront engagés
3. **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire
4. **d'approuver** le nouveau plan de financement qui se présente ainsi :

<u>Montant de Travaux</u>	:	6 984,79 € H.T. soit	8 353,81€ T.T.C.
Subvention DETR 35%	:	2 444,68 €	2 444,68€
Autofinancement	:	4 540,11 € H.T. soit	5 909,13 € T.T.C.

TRAVAUX SUR RD 4 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement de la place de la mairie tel que souhaité

par Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France va réduire le nombre de places de stationnement. Des emplacements de parking devront être aménagés simultanément. Le projet présenté au Conseil Général pour avis, prévoit 6 places et aura également pour effet de ralentir la vitesse à l'intérieur du bourg.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition d'aménagement.

11/2013 : TRAVAUX MENUISERIE BÂTIMENT ABBAYE :

DEMANDE DE SUBVENTION DRAC :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le mauvais état des huisseries extérieures de l'Abbaye met en péril ce bâtiment classé dont la commune à la charge. Afin de préserver notre patrimoine, des travaux urgents et indispensables s'imposent. Il propose donc au Conseil Municipal le remplacement et la peinture des menuiseries extérieures. La dépense estimative de ce projet s'élève à 18 402,77 € H.T. soit 22 009,70 € T.T.C.

Afin de financer cette dépense qui représente une lourde charge pour notre petite commune, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la DRAC BOURGOGNE (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **d'accepter :**
 - ce projet « Travaux Menuiserie Bâtiment Abbaye »
 - cette dépense d'un montant de **18 402,77 H.T. soit 22 009,70 € T.T.C.** qui se présente de la façon suivante :
 - Travaux de menuiserie : 14 660,79 € H.T. soit 17 534,30 € T.T.C.
 - Travaux de peinture : 2 069,00 € H.T. soit 2 474,52 € T.T.C.
 - de prévoir des dépenses imprévues, à concurrence de 10% du montant de la dépense totale H.T. : 1 672,98 € H.T. soit 2 000,88 € T.T.C.
- **de solliciter** une subvention auprès de la DRAC de Bourgogne
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire
- **de prévoir** le plan de financement suivant :

<u>Montant des travaux</u>	:	18 402,77 € H.T. soit	22 009,70 € T.T.C.
Subvention DRAC 40%	:	7 361,11 €	7 361,11 €
Subvention Réserve Parlementaire 40%	:	7 361,11 €	7 361,11 €
Autofinancement	:	3 680,55 € H.T. soit	7 287,48 €

Total Financement : 18 402,77 € H.T. soit 22 009,70 € T.T.C.

12/2013 : TRAVAUX MENUISERIE BÂTIMENT ABBAYE :

DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le mauvais état des huisseries extérieures de l'Abbaye met en péril ce bâtiment classé dont la commune à la charge. Afin de préserver notre patrimoine des travaux urgents et indispensables s'imposent. Il propose donc au Conseil Municipal le remplacement et la peinture des menuiseries extérieures. La dépense estimative de ce projet s'élève à 18 402,77 € H.T. soit 22 009,70 € T.T.C.

Afin de financer cette dépense qui représente une lourde charge pour notre petite commune, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la Réserve Parlementaire auprès de Monsieur Gaëtan GORCE Sénateur de la Nièvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **d'accepter :**
 - ce projet « Travaux Menuiserie Bâtiment Abbaye »
 - cette dépense d'un montant de **18 402,77 H.T. soit 22 009,70 € T.T.C.** qui se présente de la façon suivante :
 - Travaux de menuiserie : 14 660,79 € H.T. soit 17 534,30 € T.T.C.
 - Travaux de peinture : 2 069,00 € H.T. soit 2 474,52 € T.T.C.
 - de prévoir des dépenses imprévues, à concurrence de 10% du montant de la dépense totale H.T. : 1 672,98 € H.T. soit 2 000,88 € T.T.C.
- **de solliciter** une subvention au titre de la Réserve Parlementaire
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire
- **de prévoir** le plan de financement suivant :

Montant des travaux	:	18 402,77 € H.T. soit	22 009,70 € T.T.C.
Subvention DRAC 40%	:	7 361,11 €	7 361,11 €
Subvention Réserve Parlementaire 40%	:	7 361,11 €	7 361,11 €
Autofinancement	:	3 680,55 € H.T. soit	7 287,48 €
Total Financement	:	18 402,77 € H.T. soit	22 009,70 € T.T.C.

13/2013 : MOBILIER ECOLE : AFFECTATION DU MOBILIER REFORME :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors de la séance du 25 janvier 2013, il avait été décidé le remplacement du mobilier scolaire vétuste et ne répondant plus aux normes actuellement en vigueur. Lors de la séance du 9 avril 2013, il a été budgétisé l'achat de 25 pupitres, 25 chaises, 25 casiers. L'arrivée de ce nouveau mobilier étant prévue mi-juillet, il convient de se débarrasser préalablement de l'ancien.

Monsieur le Maire propose donc :

1. après inventaire, de mettre à la vente ces tables et chaises mises à la réforme
2. de demander à Madame Magali Vandenbossche, Directrice de l'Ecole de Saint-Laurent-L'Abbaye de se charger de cette vente.
3. de verser le produit de cette transaction au profit de la Coopérative Scolaire de Saint-Laurent-L'Abbaye

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

1. **d'établir** l'inventaire du mobilier scolaire réformé, qui se présente ainsi :
 - 22 tables
 - 22 chaises
2. **d'accepter** la vente de ce mobilier

3. **de charger** avec son accord, Madame Magali Vandebossche, Directrice de l'école de Saint-Laurent-L'Abbaye de la vente de ce mobilier
4. **de verser** le produit de cette vente au profit de la Coopérative Scolaire de Saint-Laurent-L'Abbaye
5. **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire.

14/2013 : ELECTION ET REPARTITION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers communaux et des conseillers communautaires ;

Monsieur le Maire expose la proposition de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Loire et Vignoble (CCLV) auquel il appartient de fixer le nombre de conseillers et d'en établir la répartition :

- Conformément à la loi, le nombre de conseillers de la CCLV doit être un nombre impair et passera de 22 à 25 (plus 3 sièges) ;
- Une répartition proportionnelle au nombre d'habitants par communes donnerait ce résultat :
Pouilly sur Loire : 8 - Tracy sur Loire : 4 - Mesves sur Loire : 3 - Saint Andelain : 2 - Suilly la Tour : 2 - les autres : 1
- Cette répartition étant contraire à l'esprit d'ouverture qu'il a toujours manifesté et à la notion d'égalité au sens républicain et démocratique qu'il a toujours affichée,

Monsieur le Président propose la répartition qui suit :

- Commune du Pouilly sur Loire	4 conseillers communautaires
- Commune de Tracy sur Loire	3 conseillers communautaires
- Commune de Bulcy	2 conseillers communautaires
- Commune de Garchy	2 conseillers communautaires
- Commune de Mesves sur Loire	2 conseillers communautaires
- Commune de Saint-Andelain	2 conseillers communautaires
- Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye	2 conseillers communautaires
- Commune de Saint-Martin-sur-Nohain	2 conseillers communautaires
- Commune de Saint-Quentin-sur-Nohain	2 conseillers communautaires
- Commune de Suilly-la-Tour	2 conseillers communautaires
- Commune de Vielmanay	2 conseillers communautaires

Total pour la Communauté de Communes Loire et Vignoble 25 conseillers communautaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** :

- La proposition de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Loire et Vignoble concernant la répartition des sièges des conseillers communautaires conformément à la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers communaux et des conseillers communautaires. Les habitants de la commune de Saint-Laurent-L'Abbaye seront représentés par 2 conseillers communautaires, lors des prochaines élections municipales.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Comice 2013 :

La confection et la décoration du char se poursuivent grâce au travail régulier des bénévoles. Monsieur le Maire tient à les remercier tout comme il remercie Amandine BIENFAIT pour avoir représenté notre commune au Bal de l'Élection de la Reine. Il espère qu'elle sera présente à nos côtés lors du défilé du 11 août 2013 à Pouilly sur Loire.

2. Fête Nationale du 14 juillet :

Le 13 juillet au soir, sous chapiteau un repas sera organisé : GRILLADES confectionnées par les élus.

Monsieur le Maire souhaite la participation des membres du Conseil et propose de reconduire les manifestations habituelles : organiser une retraite aux flambeaux à travers les rues du village et accueillir nos amis et voisins de Saint-Quentin-sur-Nohain à « la Grange ».

Le jour du 14 juillet, le Comité des Fêtes organise des jeux pour les enfants et offre des friandises. La Municipalité offre les boissons et la « saucissonnade ».

Un bulletin spécial sera édité et distribué le plus rapidement possible.

3. Spectacle des Enfants de Noël :

Le spectacle aura lieu le dimanche 8 décembre 2013 à « La Grange » suivi d'un goûter pour les enfants de la commune. Il sera assuré par Denis HOUARD : « la valise du vieux magicien » et « à la rencontre de Nounoursette ».

4. Les piles s'empilent :

Josiane JOULIN a représenté la commune le 18 juin 2013 à la remise des prix : notre école qui a collecté 140 kgs de piles a reçu un chèque de 75.00€. Monsieur le Maire remercie tous ceux qui y ont contribué.

5. Rebouchage des nids de poule :

Le rebouchage a été effectué par des élus « Rue Gâteau », « Rue du Charron », « Ancienne Route de Sancerre », et « Route de Chambeau » aidés par notre employé communal ainsi que celui de Saint-Andelain.

6. Vandalisme :

A deux reprises nous avons été obligés de remettre en état la plate-bande de lavandes dans la montée du cimetière ainsi que 2 massifs récemment plantés à l'entrée du cimetière.

Bien entendu, personne n'a été pris sur le fait, mais ces dégradations ne sont pas tolérables.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

La séance est levée à 21 heures 20.

Jean FOURNIER :

André SZYMANSKI :

Angèle BRUNET :

Gustave BIENFAIT :

Josiane JOULIN :

Pour Patrick BONIN:
Gustave BIENFAIT

Jean-Pierre LEGUAY :

Patrice MORLAT :

Pour Jean-Marc THOMAS :
Jean-Pierre LEGUAY

Pour Nicole CLAUDAUD :

